

Murielle Macchi-Berdat, PS

**Question orale - Prévention maltraitance**

Récemment, la presse s'est fait l'écho d'une grave affaire de maltraitance dans un foyer genevois pour des enfants autistes.

Sachant que la maltraitance peut prendre diverses formes, parfois pernicieuses et pas toujours décelables au premier coup d'œil, quelles mesures le canton a-t-il à disposition ou peut-il prévoir pour déceler et éviter les cas de maltraitance, que ce soit dans les institutions sociales ou médicales, telles que homes, crèches, autres institutions et milieux hospitaliers ?

Je remercie le Gouvernement de sa réponse.